



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil municipal :  
le 20/01/2026

Publication :  
le 30/01/2026

**SEANCE DU 26 JANVIER 2026**

**Délibération n° D-2026-2**

**Budget Primitif - Budget régie à autonomie financière Énergies  
Renouvelables - Année 2026**

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURVAULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

**Secrétaire de séance :** Madame LARRIBAU Anne-Lydie

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Nicolas VIDEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE

**Excusés :**

Monsieur Baptiste DAVID, Madame Cathy GIRARDIN.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2026**

Délibération n° D-2026-2

### **Direction des Finances**

### **Budget Primitif - Budget régie à autonomie financière Énergies Renouvelables - Année 2026**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu les articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 20 janvier 2026 ;

Par délibération du 29 avril 2013, l'assemblée municipale a procédé à la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), doté d'une régie à autonomie financière, pour la production d'énergies renouvelables via des panneaux photovoltaïques.

Il est proposé à l'assemblée municipale de voter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2026 de cette dernière.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2026 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables par un vote par nature au niveau du chapitre, pour chacune des sections tel que présenté dans la maquette annexée (budget en M°4) ;

- autoriser les virements de crédits de chapitre à chapitre (hors charges de personnel et frais assimilés), dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections (hors dépenses de personnel). Cette fongibilité des crédits sera réalisée conformément aux dispositions prévues par l'article L 1612-28 du CGCT.

### **LE CONSEIL ADOpte**

Pour :	38
Contre :	2
Abstention :	3
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

**Anne-Lydie LARRIBAU**

**Jérôme BALOGE**

# Budget primitif 2026

Régie à autonomie financière Energies renouvelables

*Conseil Municipal du 26 janvier 2026*



## INTRODUCTION

### Présentation du budget primitif 2026 – Régie à autonomie financière Energies renouvelables



#### Rappel des objectifs du rapport de présentation du budget de la RAF Energies renouvelables

Le budget primitif 2026 de la régie à autonomie financière (RAF) Energies renouvelables a pour objectif de prévoir les recettes et les dépenses et autoriser l'ordonnateur à effectuer les opérations relatives à l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux.

Le rapport de présentation du budget de la RAF Energies renouvelables :

- transcrit les grandes orientations budgétaires adoptées lors du Conseil municipal du 18 décembre 2025 ;
- Le conseil d'exploitation de la régie, réuni le 20 janvier 2026, a émis un avis favorable sur le budget.



#### Plan de la présentation

1. Les grands équilibres
2. La section d'exploitation
3. La section d'investissement

*Les premières installations (groupes scolaires J. Zay, L. Pasteur et J. Jaurès ainsi que le CTM de la Chamoiserie) sont exploitées sur le modèle de la revente totale.*

*Le modèle de l'autoconsommation avec revente du surplus est désormais l'option privilégiée car ce modèle permet de gagner en indépendance énergétique, de limiter les dépenses en électricité (baisse des dépenses de fonctionnement) dans une période où les coûts d'achat augmentent et de produire de l'énergie localement. Cette option a été prise pour les panneaux photovoltaïques posés sur le GS George SAND en 2023, et qui sont entrés en production en 2024.*

## Les grands équilibres

En K€		BP 2025	BP 2026	Ecart BP 2026 / BP 2025 (en K€)	Ecart BP 2026 / BP 2025 (en %)
A	Recettes réelles d'exploitation (RRE)	47,00	58,80	11,80	125,1%
B	Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	21,50	33,30	11,80	154,9%
<b>C = A - B</b>	<b>CAF Brute / Résultat d'exploitation (RRE-DRE)</b>	<b>25,50</b>	<b>25,50</b>	<b>0,00</b>	<b>100,0%</b>
D	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	/
<b>F = C - D</b>	<b>Autofinancement net</b>	<b>25,50</b>	<b>25,50</b>	<b>0,00</b>	<b>100,0%</b>
G	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	/
H	Solde reprises /dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	/
<b>I = F + G + H</b>	<b>Financement disponible pour l'investissement</b>	<b>25,50</b>	<b>25,50</b>	<b>0,00</b>	<b>100,0%</b>
J	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	25,50	25,50	0,00	100,0%
K	Recettes réelles d'investissement (RRI)	0,00	0,00	0,00	/
<b>L = K - J</b>	<b>Résultat d'investissement (RRI-DRI)</b>	<b>-25,50</b>	<b>-25,50</b>	<b>0,00</b>	<b>100,0%</b>
<b>I</b>	Financement disponible pour l'investissement	25,50	25,50	0,00	100,0%
<b>M = - L - I</b>	Volume d'emprunt	0,00	0,00	0,00	/

## La section d'exploitation

### EXPLOITATION

en K€	BP 2025	BP 2026	Ecarts BP 2026 / BP 2025 (K€)	Ecarts BP 2026 / BP 2025 (%)	RECETTES	BP 2025	BP 2026	Ecarts BP 2026 / BP 2025 (K€)	Ecarts BP 2026 / BP 2025 (%)
	21,5	33,3	11,8	54,88%		47,0	58,8	11,8	25,11%
DEPENSES					RECETTES				
Charges à caractère général	19,5	31,3	11,8	60,51%	Produits des services, du domaine	47,0	58,8	11,8	25,11%
Impôts sur les bénéfices	2,0	2,0	0,0	0,00%					

## La section d'exploitation

*Les recettes réelles d'exploitation sont estimées à 58,8 K€, en augmentation par rapport à 2025 (+ 11,8 K€, + 25,1 %)*

- ❖ **Le maintien des recettes annuelles** : constituées de la vente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques déjà exploités :

Sites	Recettes escomptées
GS Jean Zay	7 400 €
GS Pasteur	11 500 €
GS Jean Jaurès	10 500 €
CTM Chamoiserie	4 700 €
GS G Sand	2 900 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 000 €</b>

- ❖ **Une nouvelle recette depuis 2024** : En fonction du pourcentage d'autoconsommation des panneaux nouvellement installés sur la toiture de l'école George SAND, la vente d'électricité non consommée directement par la Ville génère de nouvelles recettes, notamment en période estivale. Elle est estimée à 3 000 €.
- ❖ **Une recette d'équilibre** est nécessaire à hauteur de 19,8 K€.

*Les dépenses réelles d'exploitation sont évaluées à 33,3 K€, en augmentation par rapport à 2025 (+ 11,8 K€, + 54,9 %)*

- ❖ **Des charges à caractère général (31,3 K€)** :

Aux dépenses d'exploitation récurrentes (3,3 K€) qui permettent de faire face à diverses dépenses (redevance d'accès aux réseaux EDF, maintenance des panneaux photovoltaïques, suivi et évaluation de l'exploitation des installations), s'ajoute le remboursement de charges au budget principal estimé à 28 K€ au titre de l'année 2026.

- ❖ **L'impôt sur les sociétés (2 K€)** :

L'IS est estimé au même niveau que pour 2025.

# La section d'investissement

## INVESTISSEMENT

en K€	BP 2025	BP 2026	Ecarts BP 2026 / BP 2025 (K€)	Ecarts BP 2026 / BP 2025 (%)		BP 2025	BP 2026	Ecarts BP 2026 / BP 2025 (K€)	Ecarts BP 2026 / BP 2025 (%)
<b>DEPENSES</b>	<b>25,5</b>	<b>25,5</b>	0,0	0,00%	<b>RECETTES</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>/</b>
Immobilisations incorporelles	25,5	0,0	-25,5	-100,00%	Emprunts et dette assimilées	0,0	0,0	0,0	/
Immobilisations corporelles	0,0	25,5	25,5	/					
Opérations d'équipement	0,0	0,0	0,0	/					

Les dépenses réelles d'investissement  
(25,5 k€)

- ❖ Actuellement, aucun projet d'installation de nouveaux panneaux n'est programmé. Néanmoins, il est inscrit 25,5 K€ en dépenses pour d'éventuels réparations et remplacements des panneaux existants.

Les recettes réelles d'investissement  
(Aucune)